



## Absentéisme scolaire : SARKOZY et CHATEL pompiers pyromanes !

Messieurs Sarkozy et Chatel viennent dans les Yvelines faire le bilan de la loi Ciotti qui prévoit la suppression « immédiate » des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire dès le 2ème constat de 4 demi-journées d'absences non justifiées.

Doit-on rappeler que cette loi a été accueillie par une volée de bois vert lors de sa présentation au CSE du 27 janvier 2011 ? Doit-on noter, que c'est face au tollé général que le projet a suscité dans le monde éducatif, que la commission des affaires sociales et culturelles a amendé cette loi. Pour la rendre plus « présentable » il est désormais prévu de rétablir de manière rétroactive les allocations familiales supprimées si l'élève a été assidu pendant un mois dès le mois suivant

Pour la FSU et ses syndicats, cette loi reste injuste socialement. Elle tend à stigmatiser les familles concernées et ignore le désarroi qui est le leur.

Ce n'est pas en supprimant les allocations familiales, ni en envoyant un courrier, même signé de l'Inspecteur d'Académie, que cela résoudra ce problème. L'absentéisme scolaire est un phénomène compliqué, qui prend ses racines parfois dans l'école (la difficulté face aux apprentissages, l'échec scolaire) mais souvent à l'extérieur des établissements (chômage, précarisation, difficultés financières grandissantes des familles, détresse humaine...). Avant de sanctionner, il faut s'attacher à comprendre au cas par cas, les motifs qui ont engendré cette situation pour l'expliquer et ensuite accompagner les élèves concernés. Cet accompagnement n'a de sens que s'il est fait au plus près du terrain, par une équipe pluri-éducative des personnels qui exercent dans les établissements : conseillers principaux d'éducation, infirmières scolaires, assistantes sociales scolaires, conseillers d'orientation psychologues, enseignants et personnels de direction. Cette écoute, ce suivi, cet accompagnement nécessitent du temps et des moyens humains.

Lorsqu'il apparaît nécessaire de sanctionner, il faut avant tout donner du sens à cette sanction. Sinon, quel comportement attendre d'un élève revenu sur les bancs de l'école dans les conditions imposées par cette loi ? L'aura-t-on convaincu de l'importance de la scolarisation ? L'équipe pluri-éducative est censée y travailler pour peu qu'on lui en donne les moyens. Cela nécessite aussi des personnels de vie scolaire sous statut et non précarisés par un recrutement local sous contrat. Les enseignants doivent pouvoir aussi se concerter et avoir les moyens d'apporter l'aide méthodologique et disciplinaire nécessaire à ces élèves dans le cadre de la classe : ce ne sont ni les effectifs surchargés ni la suppression des RASED qui leur permettent d'y parvenir.

Messieurs Sarkozy et Chatel seraient bien inspirés de donner aux équipes pluri-professionnelles les moyens de travailler collectivement plutôt que de mener une politique populiste et anti-populaire. Ils mettent le feu dans nos établissements en supprimant, rentrée après rentrée, des moyens indispensables au bon fonctionnement de l'école. Ils ajustent aujourd'hui leur bel habit de pompier sans tromper personne : ni les parents, ni les personnels, ni les organisations syndicales.

Il est urgent de redonner du sens à l'école pour tous les élèves, de rompre avec la politique actuelle de suppressions massives d'emplois dans le système éducatif et de s'attaquer résolument à la ghettoïsation des territoires et des établissements scolaires. Voilà des pistes plus sérieuses que le gouvernement ferait bien d'explorer !

Pour la FSU78 et ses syndicats

M Chastan FSU – D Andreolety SNUipp – F Lesne SNES – S Tanniere SNEP – O Guyon SNUEP

